



Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour à 20h 30 pour la première session ordinaire de l'année.

Présents : 13. Absents excusés : Bernard Juste - Danielle Navrot.

Les différents points de l'ordre du jour ont été traités successivement :

REVISION DU LOYER DU COMMERCE

Les récents travaux effectués pour la rénovation et l'agrandissement du local commercial ont eu pour effet, entre autres conséquences, de réduire la surface réservée à la partie habitation. Une nouvelle répartition du loyer s'impose donc. La plus-value ainsi apportée s'estime d'autre part au regard de l'autofinancement de la commune pour réaliser cette opération. Après délibération, il est décidé de fixer le loyer mensuel du commerce à 654,46 € et celui de l'appartement à 207,51 €, soit une augmentation globale de 90 € par mois. Cet investissement sera ainsi amorti sur 16 ans.

REGIE CCAS

Sur l'exercice 2016, le CCAS a réalisé plusieurs opérations bénéfiques (marche des Croix, concours de belote...) La Trésorerie nous fait une obligation de constituer une régie pour enregistrer les recettes ainsi générées. Notre secrétaire Pauline Meilland, qui a déjà en charge d'autres régies, s'est déclaré volontaire pour assurer bénévolement cette mission.

COMMISSIONS LOIRE-FOREZ

La mise en place de la nouvelle communauté d'agglomérations se poursuit. Plusieurs commissions ont ainsi été constituées auxquelles nous nous devons de participer : Aménagement, Développement, Moyens Généraux, Environnement, Voirie, Services à la Population, Cycle de l'eau, Impôts directs, Transferts de charge entre autres. Plusieurs membres du conseil intéressés ont pu s'inscrire au sein de ces commissions.

ADRESSAGE

Plusieurs remarques ou suggestions ont été recueillies sur le registre déposé à cet effet en mairie durant le mois de janvier. Le conseil a délibéré sur chacune d'elles et a arrêté une liste de 57 voies qui recevront leur appellation courant 2017. S'ouvre dès à présent le chantier de la numérotation des habitations qui est confié à Guillaume Orizet et Antoine Colombo. Viendront ensuite les séquences d'appel d'offres pour le matériel, le choix du fournisseur et la pose des plaques.

QUESTIONS DIVERSES

- **Installation de la fibre optique** : vous avez pu remarquer que le SIEL avait déjà mis en place plusieurs équipements. Le chantier touchant la voirie et concernant aussi le renouvellement de certaines canalisations d'eau de la Bombarde va débuter incessamment.

- **Réhabilitation de bâtiments communaux** : des demandes de subventions ont été déposées auprès du Conseil Général ainsi que de la Région. Elles concernent également le déplacement du monument aux morts et le goudronnage de la place de la mairie qui sont projetés en parallèle.

Plus aucune question n'étant émise, la séance est levée à 23 h 00.